



22 octobre 2024

**CIRCULAIRE CTOI
2024-55**

Madame/Monsieur,

COURRIER DE L'UNION EUROPEENNE CONCERNANT UN PROJET DE RECUPERATION DES DCP

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier de l'Union européenne.

Cordialement,

Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièce jointe :

- Courrier de l'Union européenne

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

International Ocean Governance and Sustainable Fisheries
Regional Fisheries Management Organisations

Bruxelles, 18 octobre 2024
MARE B.2/MV

Secrétariat de la CTOI
IOTC-Secretariat@fao.org

Chère Mme Jung-re Riley Kim, cher M. De Bruyn,

Je vous écris afin de vous informer d'un projet pilote récemment lancé par une entreprise européenne en accord avec l'administration espagnole et visant à récupérer des DCP dérivants dans la zone de compétence de la CTOI.

La durée de ce projet pilote est du vendredi 18 octobre 2024 jusqu'au mardi novembre 2024 et la zone d'opération de collecte des DCP sera à partir de 65° jusqu'à la frontière des ZEE des Maldives, de l'archipel des Chagos et de l'Inde.

La présente délégation reste déterminée à communiquer toute évolution ultérieure du projet pilote et à transmettre aux parties intéressées les précieux résultats éventuels de ces activités.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre le présent courrier aux Membres de la CTOI.

Cordialement,

Marco VALLETTA
Chef de la délégation de l'UE auprès de la CTOI

Traduction

Directeur Général de Atunsa, Jon Zulueta

En réponse à votre correspondance concernant la possibilité de mener une campagne de récupération des DCP dans l'océan Indien en utilisant le navire Archanda, nous confirmons qu'elle peut être réalisée en tant que campagne pilote pour permettre d'évaluer la possibilité de lancer des campagnes de collecte des DCP, compte tenu de la nécessité de répondre, à partir du 01.01.2025, aux dispositions du point 29 (collecte des DCP) de la Résolution 24/02 *Concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP) dans la zone de compétence de la CTOI*.

L'autorisation de la campagne pilote est soumise aux conditions suivantes :

1. Le projet pilote durera du 18 octobre 2024 au 19 novembre 2024 et sera reconductible, le cas échéant, en fonction des résultats préliminaires du projet pilote.
2. La zone d'opération de collecte des DCP sera à partir de 65° jusqu'à la frontière des ZEE des Maldives, de l'archipel des Chagos et de l'Inde.
3. Les activités seront suivies par SSN.
4. Des rapports mensuels des coordonnées des bouées et une vidéo d'observateur doivent être remis immédiatement après la fin du projet. L'entreprise fournira le rapport d'évaluation correspondant provenant de l'entreprise procédant à l'observation.

La Commission européenne informera la CTOI de la mise en œuvre de ce projet pilote.

RAMON DE LA FIGUERA MORALES
Directeur Général des pêches durables